

OBJET FONDS EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT (FEI) 2016
MISE EN ACCESSIBILITE DES ECOLES DES HAUTS DE SAINT-DENIS

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE,
DE SIGNER LE MARCHÉ ET LA CONVENTION DE FINANCEMENT

I OBJET ET PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Dans le cadre de l'intervention de l'Etat au titre du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) pour l'année 2016, la Ville a sollicité l'intervention de l'Etat sur les travaux de mise en accessibilité des écoles.

Pour rappel, les collectivités notamment, doivent rendre tout leur patrimoine accessible à tous les porteurs de handicap (moteur, visuel, auditif et cognitif).

Dans ce cadre, la Ville a fait réaliser dans une première phase le diagnostic de toutes ses 77 écoles, établissements considérés comme sensibles et prioritaires en termes d'accessibilité.

Afin d'engager une première tranche de travaux, il est proposé pour l'année 2017 un programme de mise en accessibilité totale de 14 écoles localisées dans les écarts de la Commune.

Le montant estimatif de ces actions s'élève à 2 500 000 € hors taxes.

Sur cette base, l'Etat a validé une intervention du FEI à hauteur de 70 %.

Le plan de financement du programme 2017 est le suivant :

Coût prévisionnel HT	Subvention FEI	Taux	Part Ville	Taux
2 500 000 €	1 750 000 €	70 %	750 000 €	30 %

La mise en accessibilité des autres sites scolaires fera l'objet d'un autre programme dont le coût et le plan de financement des travaux seront présentés ultérieurement.

II CHOIX DE LA PROCEDURE ET LANCEMENT DU MARCHÉ

Compte tenu de la nature et du nombre des interventions qui vont se dérouler durant les vacances scolaires, la consultation sera lancée selon les modalités suivantes :

Rapport n°16/6-15

- type de procédure : marché de travaux lancé selon la procédure adaptée ;
- décomposition : le marché est découpé en 4 lots géographiques :
Lot 1 - Brûlé / Saint-François,
Lot 2 - Bois-de-Nêfles / Bretagne,
Lot 3 - Montagne 8ème,
Lot 4 - Montagne Saint-Bernard ;
- estimation des travaux : 2 500 000 € HT ;
- contraintes d'exécution : les travaux se dérouleront selon un planning établi durant les vacances scolaires, les entreprises ne pourront pas être attributaire de plus d'un lot géographique.

Je vous demande, en conséquence :

1° d'approuver le plan de financement du programme 2017 de mise en accessibilité des écoles des hauts de Saint-Denis

2° d'autoriser le lancement d'une consultation selon les caractéristiques suivantes :

- type de procédure : marché de travaux lancé selon la procédure adaptée en application des dispositions du Décret n°2016-360 du 29 mars 2016 ;
- décomposition : le marché est découpé en 4 lots géographiques :
Lot 1 - Brûlé / Saint-François,
Lot 2 - Bois de Nêfles / Bretagne,
Lot 3 - Montagne 8ème,
Lot 4 - Montagne Saint-Bernard ;
- estimation des travaux : 2 500 000 € HT ;
- contraintes d'exécution : les travaux se dérouleront selon un planning établi durant les vacances scolaires, les entreprises ne pourront pas être attributaire de plus d'un lot géographique ;

3° de m'autoriser ou mon représentant à signer les marchés avec les candidats retenus, ainsi que tous les actes afférents à leur exécution et leur règlement ;

4° de m'autoriser à signer la convention de financement du FEI pour cette opération et tous actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :

Gilbert ANNETTE

Le 26/11/2016 00:27

OBJET FONDS EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT (FEI) 2016
MISE EN ACCESSIBILITE DES ECOLES DES HAUTS DE SAINT-DENIS

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE,
DE SIGNER LE MARCHÉ ET LA CONVENTION DE FINANCEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 16/6-15 du Maire ;

Vu le rapport de Madame HOARAU Brigitte, 10ème Adjointe, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale / Entreprise Municipale, Solidarités, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le plan de financement du programme 2017 de mise en accessibilité des écoles des hauts de Saint-Denis :

Coût prévisionnel HT	Subvention FEI	Taux	Part Ville	Taux
2 500 000 €	1 750 000 €	70 %	750 000 €	30 %

ARTICLE 2

Autorise le lancement d'une consultation selon les caractéristiques suivantes :

Délibération n°16/6-15

- type de procédure : marché de travaux lancé selon la procédure adaptée en application des dispositions du Décret n°2016-360 du 29 mars 2016 ;
- décomposition : le marché est découpé en 4 lots géographiques :

Lot 1 - Brûlé / Saint-François,
Lot 2 - Bois-de-Nèfles / Bretagne,
Lot 3 - Montagne 8ème,
Lot 4 - Montagne Saint-Bernard ;
- estimation des travaux : 2 500 000 € HT ;
- contraintes d'exécution : les travaux se dérouleront selon un planning établi durant les vacances scolaires, les entreprises ne pourront pas être attributaire de plus d'un lot géographique.

ARTICLE 3

Autorise le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les candidats retenus, ainsi que tous les actes afférents à leur exécution et leur règlement.

ARTICLE 4

Autoriser le Maire à signer la convention de financement du FEI pour cette opération et tous actes y afférents.

ARTICLE 5

Les recettes correspondantes seront imputées au Budget principal sous le chapitre 13, article 1322.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/11/2016 00:28